



Chroniques – octobre 2019



**Automne 2019 ..... Printemps 2020**



En complément des informations reçues –pas toujours dans le bon ordre- l'UNSA revient vers vous sur ce supplément d'intéressement... bonne surprise qui ne masquera pas la déception à venir

Le versement d'un **supplément intéressement de 451 € Net**, communiqué au préalable par Natixis -prestataire bancaire-, a pu surprendre !! Précisons d'emblée que nous ne polémiquerons pas ici sur les **mis en cause qui fleurissent sur les boîtes mail depuis jeudi dernier**. **En revanche ces quelques éléments sur les coulisses de cette négociation vous permettront sans doute de vous faire une idée, au-delà des propos de chaque acteur et parfois plus éclairants que la scène finale sous projecteurs.**

La **tension autour de cette négociation a été forte** et les échanges assez inaudibles pour déterminer les niveaux d'indicateurs à appliquer à la prime 2020. Pour un des secteurs phare, l'employeur a imposé sa trame de départ, sans possible discussion... annonçant la perspective d'une prime d'intéressement à nouveau faible. La fixation d'objectifs toujours plus « ambitieux » est la maladie de notre époque, le secteur assurantiel de notre entreprise en est atteint avec tous ses symptômes : management infantilisant, multiplication des strates hiérarchiques... et, au bout, la perte de sens, ressentie aux différentes échelles avec ses valeurs, comme ligne conductrice, largement en souffrance. C'est bien à travers la fixation d'objectifs irréalistes et non expliqués, que **l'employeur a permis l'échec de cette fin de négociation**. **Malgré nos propositions constructives et argumentées... la position intransigeante de l'employeur aura prévalu.**

**Le positionnement des uns et des autres s'est ensuite exprimée avec l'absence de versement de la prime 2020 comme conséquence de ce non consensus.**

Inscrite depuis 2015, l'alternative du supplément d'intéressement s'est alors imposée. Étant entendu que ce supplément n'appartient à aucun syndicat, **résultat du travail syndical collectif, il est aujourd'hui le pansement pour le printemps prochain...**

Si l'employeur met en cause le syndicat non signataire pour justifier l'absence d'intéressement en 2020, on comprend moins pourquoi d'autres acteurs pourtant présents aux négociations succombent à cette tentation... Sans parlementer sur ces sujets inaudibles et inintéressants pour les salariés que nous représentons, il était toutefois nécessaire de s'attarder quelques instants sur les réalités sous-jacentes de la négociation afin d'en comprendre les résultats et ce qu'ils disent de **l'état du dialogue social...** en tout cas sur ce point.

**Face à ce dilemme, l'UNSA avait pris le parti de signer, sans grand enthousiasme !**

## **Aussi, sur ce supplément d'intéressement :**

- À aucun moment le **montant versé n'a été négocié**.
- Celui-ci est attribué en **compensation (partielle) de l'absence de versement pour l'exercice 2020** en lien avec l'échec de la négociation de juin 2019
- **Le dispositif de "complément d'intéressement" est acté depuis 2015**, validé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, néanmoins jamais activé jusqu'alors.

## Les règles à savoir :

La somme que vous percevez aujourd'hui ajoutée à celle perçue en juin doivent être considérées comme **une somme globale** pour déterminer le meilleur abondement possible.

- Le **montant est proratisé** en fonction du temps de présence et temps de travail de **l'année N-1** (soit 2018)
- Par défaut, **en cas de non réponse** (4 novembre au plus tard), **votre épargne est placée sur le PEE** sans droit de rétractation
- En matière d'abondement, **les règles annuelles sont inchangées** : en disposer totalement, partiellement ou pas du tout, ceci en fonction des arbitrages réalisés en mai 2019.  
*Ex : Si j'ai versé en mai 200 euros sur le PERCO, alors j'ai bénéficié de 220 euros d'abondement. Si je remets 100 euros en octobre sur mon PERCO alors j'aurais 50 euros d'abondement complémentaire (cf. tableau ci dessous)*
- Si vous décidez de **percevoir la prime, elle sera imposable**

## Pour celles et ceux qui veulent (peuvent) placer ce supplément :

Pour bénéficier pleinement des dispositifs d'abondement, **votre compte Natixis vous permet de visualiser vos droits** notamment le solde d'abondement restant...

### ➤ **Les dispositifs de placements**

PEE (Epargne bloquée 5 ans)

Versement de l'intéressement	Abondement
De 1€ à 100€	150%
De 101€ à 200€	70%
De 201€ à 300€	30%

PERCO (Epargne bloquée jusqu'à la retraite)

Versement de l'intéressement	Abondement
De 1€ à 100€	200%
De 101€ à 200€	100%
De 201€ à 300€	50%

*Les placements sur les plans d'Epargne se font sur des produits financiers dont il revient à chacun de mesurer le risque... Par ailleurs, il existe un certain nombre de cas de débloquages anticipés (mariage, achat immobilier, naissance du 3ème enfant...)*

*Si vous voulez nous (re)joindre*  
**Laëtitia GUICHARD** 06 61 99 21 46 - [Iguichard@mgen.fr](mailto:Iguichard@mgen.fr)